LA CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

RÈGLEMENT MUNICIPAL N° xx-2020

Règlement municipal pour adopter la modification n°5 (OPA-5) du Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury quant au terrain situé sur le lot 7, Concession 1, plus particulièrement la partie 1 du Plan de référence 46R7934 dans la ville de Hawkesbury et désigné comme étant le 900, avenue Spence, cadastre 020806000201224
(Résidence pour personnes âgées de Prescott-Russell)

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain du lot 7, Concession 1, plus particulièrement la partie 1 du Plan de référence 46R7934 dans la ville de Hawkesbury, a déposé une demande d'amendement au Plan officiel;

ET ATTENDU QUE la Corporation de la ville de Hawkesbury a tenu une réunion publique pour l'amendement du Plan officiel conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O., 1990, chap. 13, telle que modifiée, édicte:

1 **QUE** la modification n°5 du Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury, étant le texte ci-joint et l'annexe «A-1», soit par la présente adoptée.

2 **QUE** Mme le Maire et la greffière soient autorisées et ordonnée par la présente de faire une demande auprès des Comtés unis de Prescott et Russell pour l'approbation de la modification susmentionnée du Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury et de fournir les renseignements exigés par l'article 17 (7) de la Loi sur l'aménagement du territoire, LRO, 1990, telle que modifiée.

3 **QUE** ce Règlement entrera en vigueur et prendra effet après approbation par les Comtés unis de Prescott et Russell sous réserve des dispositions d'appel en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.

LU EN PREMIÈRE, DEUXIÈME ET ADOPTÉ EN TROISIÈME LECTURE CE ____ JOUR DE JANVIER 2020.

_____ _____

Paula Assaly, Maire **Christine Groulx, Greffière**

ÉBAUCHE

Modification n°5 au Plan officiel
de la Corporation de la ville de Hawkesbury
Annexe «A-1»

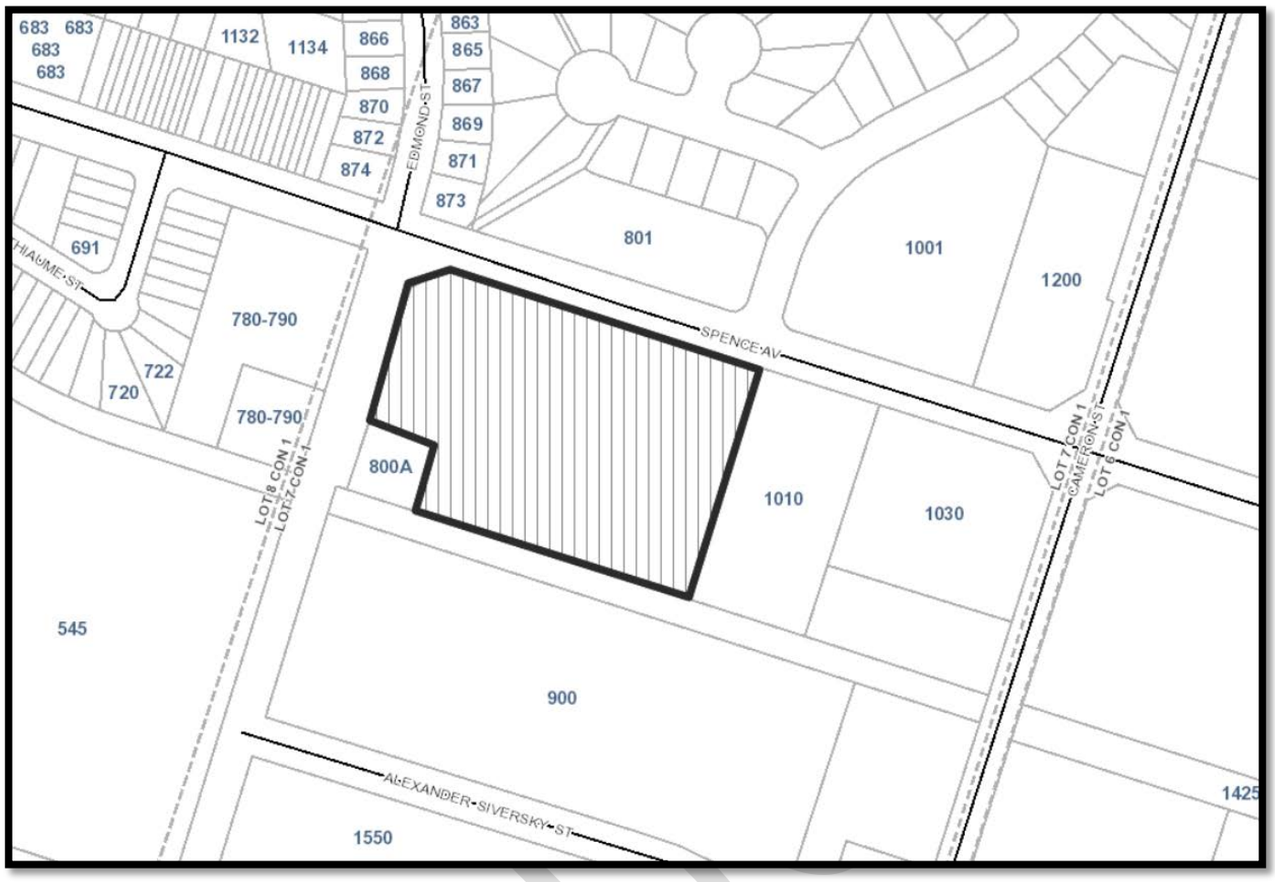

Corporation de la ville de Hawkesbury Annexe «A-1» de la proposition d'amendement au Plan officiel N°5.

Légende

Terrain à redésigner Secteur de politiques résidentielles.

Ceci est l'**ANNEXE "A1"** du Règlement Nº __-2020, adopté ce ____ jour de _____, 2020.

_____
Paula Assaly, Maire

_____
Christine Groulx, Greffière

Modification n°5 au Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury

Le texte explicatif ci-joint, constituant la modification n°5 au Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury, a été préparé et adopté par le Conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury par le Règlement ___-2020 conformément aux dispositions des articles 17 et 22 de la Loi sur l'aménagement du territoire, LRO 1990 c.P. 13 tels que modifiés.

_____

Christine Groulx, Greffière

ÉBAUCHE

Modification n°5 au Plan officiel
de la Corporation de la ville de Hawkesbury (APO-5)

Introduction

Partie A - Le préambule ne fait pas partie de cet amendement.

Partie B - L'amendement composé du texte suivant constitue l'amendement N°5 au Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury.

Partie C - Les annexes ci-jointes ne font pas partie de cet amendement.

ÉBAUCHE

Partie A – Le préambule

Objectif

Le but de cet amendement est de modifier la désignation du Plan officiel de Secteur des politiques commerciales communautaire à Secteur de politiques résidentielles sur le terrain en question afin de permettre un établissement de soins de longue durée comme une résidence de personnes âgées.

Emplacement

Le terrain visé par cet amendement est décrit comme le lot 7, Concession 1, plus particulièrement la partie 1 du Plan de référence 46R7934 dans la Corporation de la ville de Hawkesbury, Comté de Prescott.

Base

Le propriétaire, le Comté de Prescott & Russell, a acheté le terrain afin de construire un nouvel établissement de soins de longue durée connu sous le nom de Résidence Prescott Russell. La propriété a été choisie pour sa taille et sa proximité de l'Hôpital général de Hawkesbury.

Part B – L'introduction de modification

Déclaration

L'ensemble de cette partie du document intitulé «Partie B - L'amendement» comprenant le texte suivant constitue l'amendement N°5 au Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury.

Le Plan officiel est modifié comme suit :

Détails de l'amendement

Modifier la désignation du Plan officiel en Politique résidentielle pour le terrain visé conformément à l'annexe «A-1» ci-jointe.

Réalisation et interprétation

La réalisation et l'interprétation de cet amendement doivent être conformes aux politiques respectives du Plan officiel, ainsi que par le biais d'un amendement au Règlement de zonage pour le terrain visé en vertu de l'article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire L.R.O. 1990.

Partie C - Les annexes

Les annexes suivantes ne font pas partie de cet amendement. Ceux-ci sont inclus à titre

ÉBAUCHE

d'information uniquement à l'appui de l'amendement.

ÉBAUCHE

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

RÈGLEMENT MUNICIPAL N° xx-2020

Règlement modifiant le Règlement de zonage 20-2018 tel que modifié, par rezonage du terrain décrit comme le lot 7, Concession 1, plus particulièrement la partie 1 du Plan de référence 46R7934 dans la ville de Hawkesbury, Comté de Prescott, et désigné comme étant le 900 avenue Spence, cadastre 020806000201224 (ZBLA - UCPR - Maison de soins infirmiers)

ATTENDU QUE le Règlement 20-2018, tel que modifié, est le principal Règlement de zonage global de la Corporation de la ville de Hawkesbury;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury a reçu une demande de modification du Règlement 20-2018 tel qu'amendé et est généralement d'accord avec cette demande;

ET ATTENDU QUE l'autorisation est accordée en vertu de l'article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, chap. P.13 tel que modifié, pour édicter ces modifications;

ET ATTENDU QUE la modification proposée est conforme au Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury;

PAR CONSÉQUENT, il est édicté comme Règlement de la Corporation de la ville de Hawkesbury ce qui suit:

1. **QUE** l'annexe «A» du Règlement 20-2018, tel que modifié, soit par la présente modifiée par rezonage du terrain décrit comme lot 7, Concession 1, plus particulièrement la partie 1 du Plan de référence 46R7934 dans la ville de Hawkesbury, Comté de Prescott, et désigné comme étant le 900, avenue Spence, cadastre 020806000201224 tel qu'indiqué à l'annexe «A-1» ci-jointe et faisant partie du présent Règlement à la zone institutionnelle (I).

2. **QUE** le présent Règlement entre en vigueur et prendra effet conformément aux dispositions et aux règlements pris en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, ch.P.13, tel que modifié.

LU EN PREMIÈRE, DEUXIÈME ET ADOPTÉ EN TROISIÈME LECTURE CE ____ JOUR DE JANVIER 2020.

_____ _____

Paula Assaly, Maire **Christine Groulx, Greffière**

ÉBAUCHE

Annexe «A-1» du Règlement xx-2020

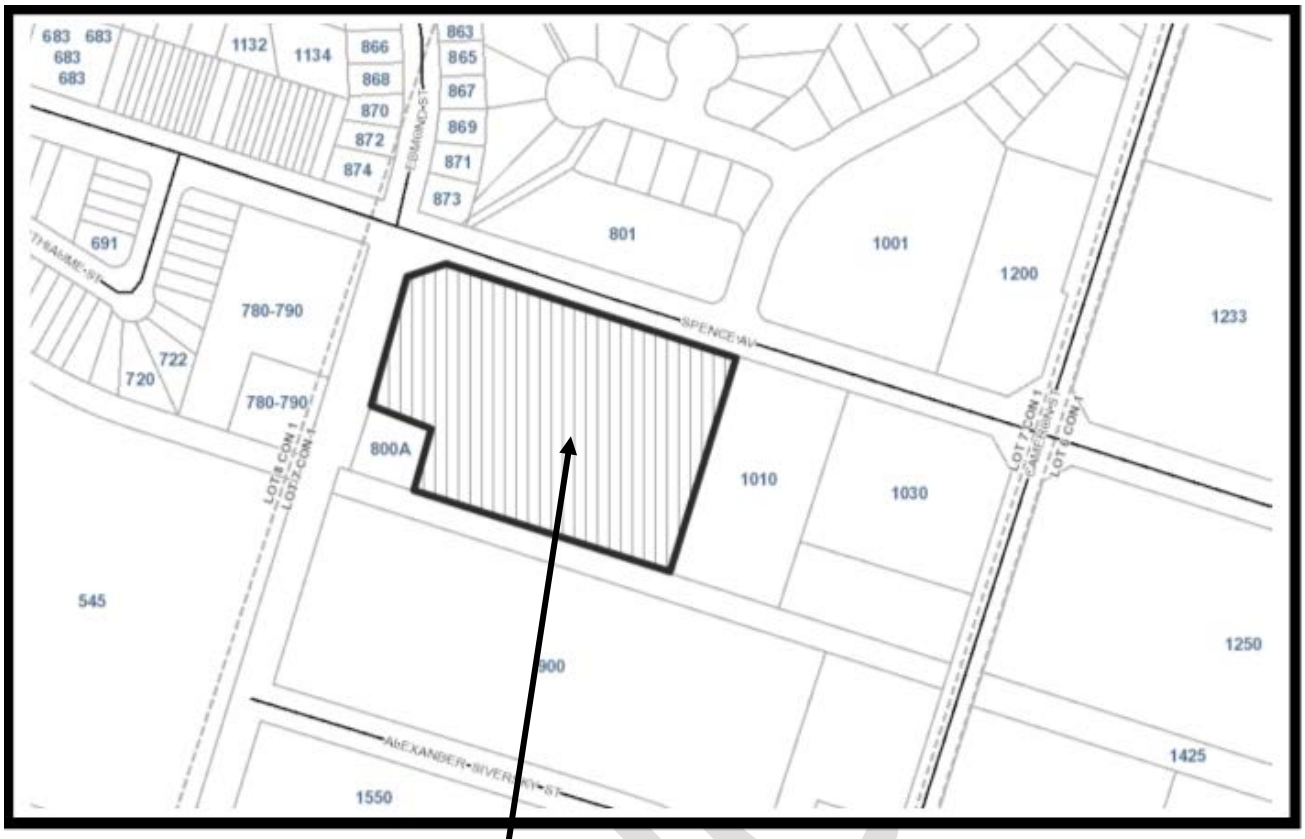

Terrain à être rezoner
À: **Zone Institutionnelle (I)**

Ceci est l'**ANNEXE "A1"** du Règlement Nº __-2020, adopté ce ____ jour de _____, 2020.

_____
Paula Assaly, Maire

_____
Christine Groulx, Greffière

ÉBAUCHE